

DISPOSITIFS MÉDICAUX IMPLANTABLES : MISE EN PLACE DE CARTES-PATIENTS PAR LE PPH

SEBASTIAO Cléa¹, DAMIEN Charlotte², BOUJANDIR Fayza³, LE POOLE Stéphanie⁴

¹ PPH, ² Interne en Pharmacie, ³ Faisant Fonction cadre, ⁴ Pharmacien – CH Rives de Seine, Neuilly-sur-Seine

INTRODUCTION / OBJECTIF

La traçabilité des Dispositifs Médicaux Implantables (DMI) permet d'enregistrer les données recueillies dans le dossier médical du patient et dans le système d'information de l'établissement. Certains fournisseurs de DMI mettent à disposition des supports de traçabilité à destination du patient, mais beaucoup ne le font pas encore.

L'objectif est de proposer un outil de transmission d'information aux patients porteurs de DMI pour assurer une traçabilité complète et conforme.

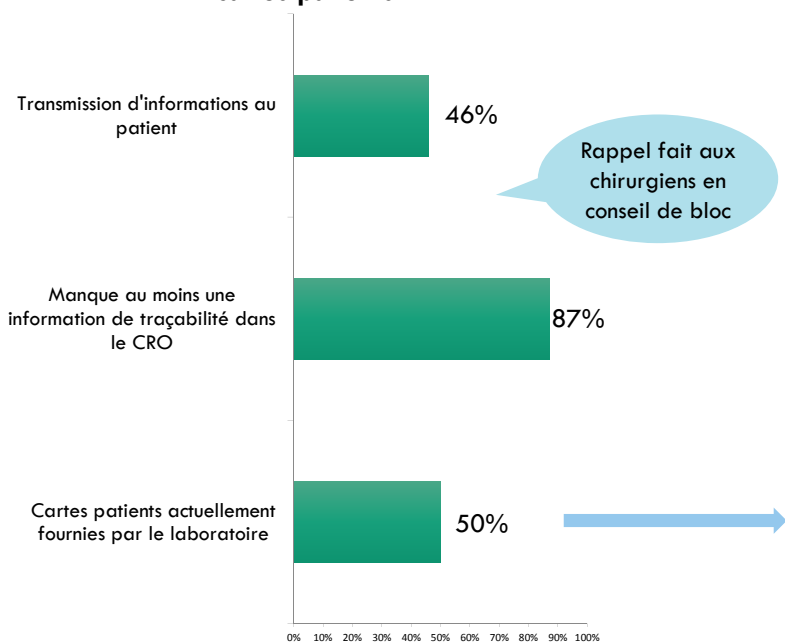
Indicateur CAQES 2019
En cas d'implantation d'un DMI, un document précisant le nom, le numéro de lot et le fabricant du DMI ainsi que la date d'implantation et le nom du médecin implanteur est remis au patient à la sortie de l'établissement (à l'exception des ligatures, sutures et dispositifs d'ostéosynthèse).

METHODE

Lors de l'audit annuel vérifiant l'exhaustivité des données de traçabilité des DMI, nous avons recherché si les détails de traçabilité des DMI et l'information transmise aux patients figuraient dans le Compte Rendu Opératoire (CRO). Nous avons également recensé les fournisseurs mettant à disposition une carte-patient, pour identifier les DMI pour lesquels nous aurions à proposer un support réalisé par nos soins.

RESULTATS

Résultats avant mise en place des cartes patients



Modèle de carte patient mise en place à l'hôpital

Carte Patient

Centre Hospitalier
Rives de Seine

Type d'intervention :
Nom de l'implant :
CH Rives de Seine – 36 bd du G^{ral} Leclerc – 92200 Neuilly/Seine
01.40.88.61.48

Date de l'intervention :
Nom du chirurgien :
Dispositif médical implantable
Nom :
Référence :
Numéro de lot / de série :
Nom du fournisseur :
Etiquette de traçabilité du dispositif, à coller ci-dessous

DISCUSSION / CONCLUSION

Ce travail a permis de constater un manque de supports d'informations à destination des patients de la part des fournisseurs. La réalisation de ces cartes a contribué à mettre en avant le rôle du PPH dans le circuit des DMI au bloc opératoire, pour compléter le processus jusqu'à l'information au patient.

A l'issue de ce travail, le PPH référent a effectué une mise à jour de la procédure existante pour diffusion auprès de l'ensemble des équipes avec l'aide des cadres, pour assurer la mise en œuvre de cette nouvelle organisation.